

**SELARL ACTIAJURIS**

Hervé DEUFF & Marc RIOU

**Commissaires de Justice Associés**

5, Rue Colbert - C.S. 61918

Dossier N°: C11445.



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

**PREMIERE EXPEDITION**

5 Rue Colbert  
CS 61918  
29219 BREST CEDEX 1  
Tél.02.98.46.26.57 - Fax.02.98.46.06.82  
Cmb n°15589 29718 01262793844 40

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE DIX HUIT MARS

*J'ai Hervé DEUFF Commissaire de Justice Associé au sein de la SELARL ACTIAJURIS titulaire d'un office de commissaire de justice près du Tribunal Judiciaire de BREST à la résidence de BREST (Finistère),*

A LA REQUETE DE :



La commune de PLOUZEVEDE,

Agissant poursuite et diligence de son maire, domicilié en cette qualité à l'hôtel de ville situé

4 Place de la Mairie, 29440 Plouzévédé

**LEQUEL me fait exposer que :**

Il convient d'engager une procédure d'abandon manifeste à l'encontre du propriétaire du l'immeuble situé 79 rue de BERVEN sur la commune de PLOUZEVEDE, en application des Articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales.

En effet l'état d'abandon de l'immeuble présente un risque pour le voisinage en raison de l'absence d'entretien, et un risque aux tiers en raison de l'état de délabrement.

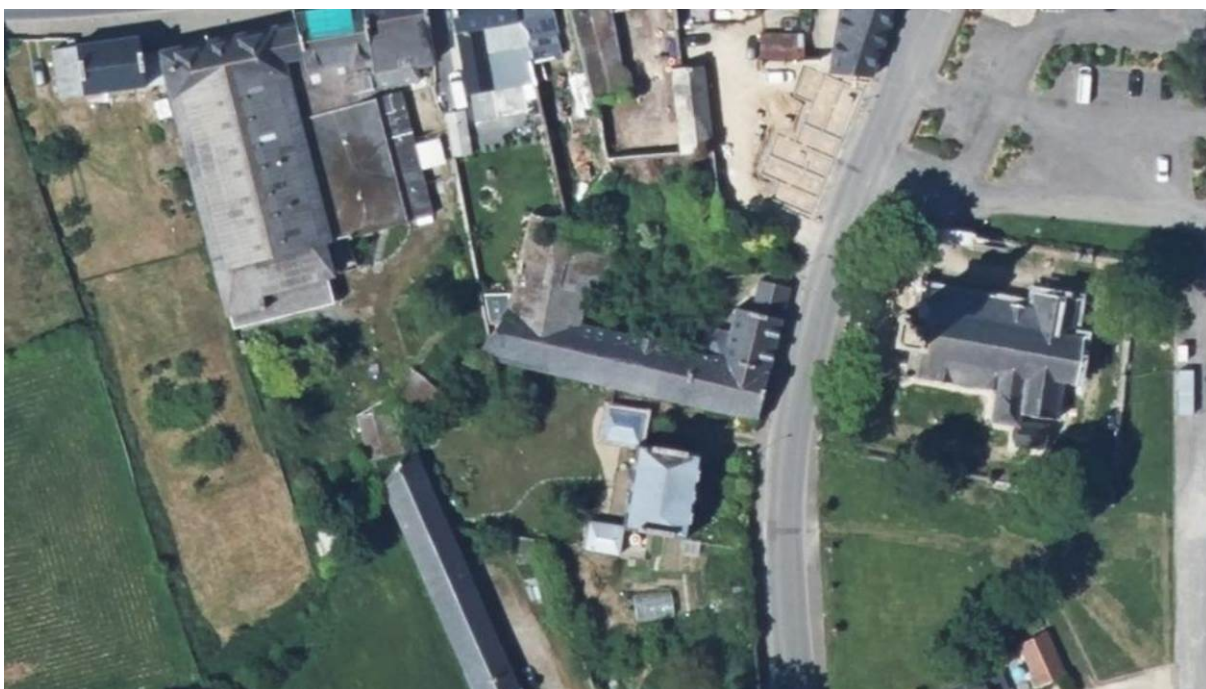
\* Qu'afin d'assurer la sauvegarde de tous ses droits, il est de son intérêt, de faire dresser par les soins d'un Officier Ministériel compétent, un procès-verbal relatant les constatations utiles relatives dans le respect des dispositions de l'ordonnance du 02 juin 2016 :

**Ordonnance n°2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut des commissaires de justice**

*Les commissaires de justice peuvent en outre procéder au recouvrement amiable ou judiciaire de toutes créances ; effectuer, lorsqu'ils sont commis par justice ou à la requête de particuliers, **des constatations purement matérielles, exclusives de tout avis sur les conséquences de fait ou de droit qui peuvent en résulter** sauf en matière pénale où elles ont valeur de simples renseignements, **ces constatations font foi jusqu'à preuve du contraire** ;*

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION, **Je Hervé DEUFF, Huissier de Justice associé, soussigné**, me suis transporté ce jour sur la commune de PLOUZEVEDE 79 rue de berven , Où là étant,

Je procède aux constatations suivantes :



Le bien est cadastré sous le numéro 0031.



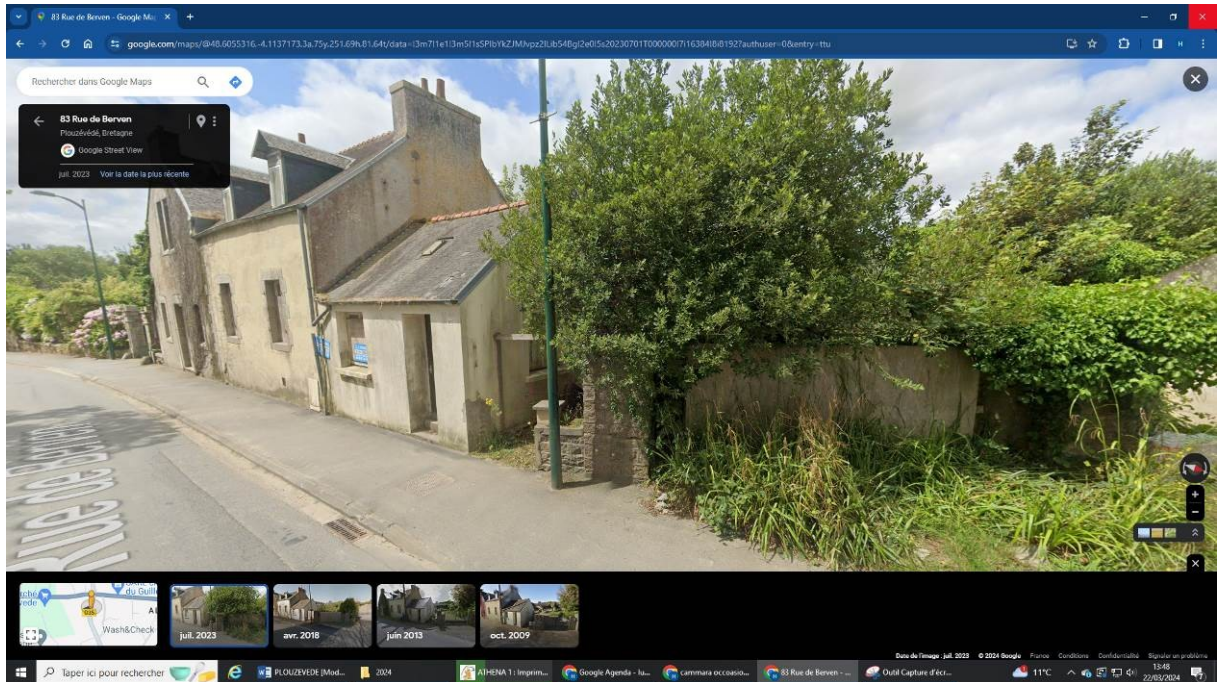
L'accès au site est sécurisé. La mairie a pris l'initiative de fermer l'accès à la propriété afin d'empêcher les tiers d'y pénétrer.



Je me rends sur le site google maps :

<https://www.google.com/maps/@48.6055233,-4.1136996,3a,75y,251.69h,81.64t/data=!3m7!1e1!3m5!1sA8Qlr8ykQ8sMn6WgGr-ShQ!2e0!5s20091001T000000!7i13312!8i6656?authuser=0&entry=ttu>

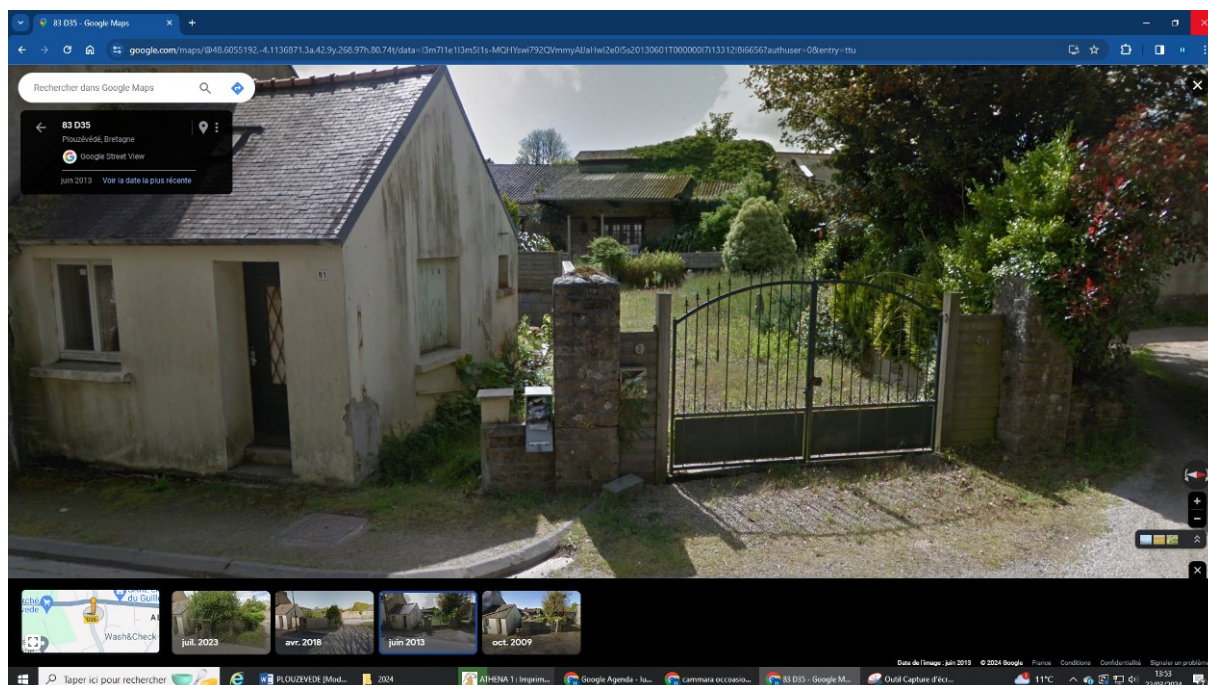
Sur l'onglet date, je copie l'écran des prises de vue réalisées en 2023, le portail est condamné



En 2018, l'accès est condamné



En 2013, la boîte aux lettres déborde, les extérieurs ne sont pas entretenus, les toitures sont envahies de végétation.



Pages

En 2009, le bien apparait occupé.





**CONSTATATIONS SUR SITE :**

L'accès à la propriété étant condamné de la voie publique, j'y accède par la propriété voisine.

Le terrain, à l'abandon est envahi de végétation, les plantes adventices, et arbustes recouvrent la parcelle.

Ces arbustes sont hauts de 3 à 4 mètres et la végétation est si dense, qu'elle recouvre totalement les aménagements.

Un véhicule en décomposition reste visible.





La maison d'habitation est inoccupée, les huisseries son saccagées, il n'existe plus de porte d'entrée, et les vitrages sont pour la plupart cassés.

Les meubles visibles sont détériorés, saccagés,





La cuisine est vide de tout équipement électroménager, et de tout aliment.



A l'étage, les murs sont dégradés, les pièces sont vandalisées et je constate la présence d'entrées d'eau par la toiture.

Les solives de plancher s'affaissent et le sol menace de s'effondrer.

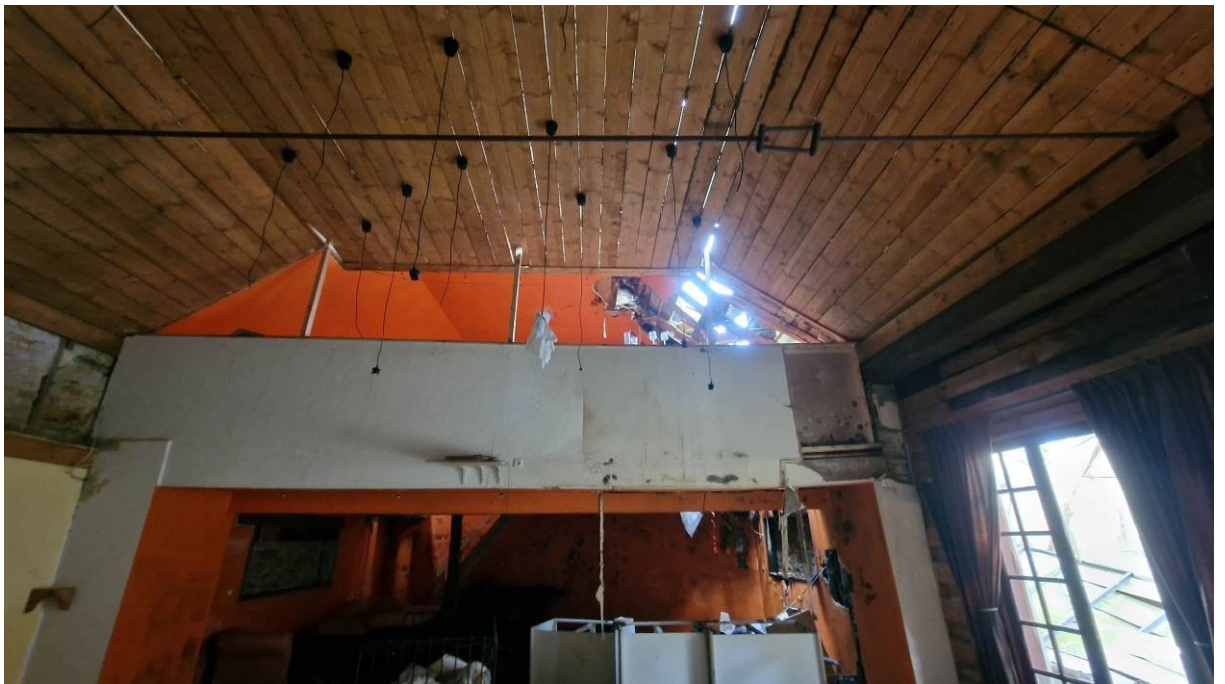








Le salon séjour est également vandalisé, les équipements de chauffage ont été arrachés et les portes fenêtres sont brisées



L'extension situé au nord de la propriété est elle impossible à visiter. Le toit s'est effondré laissant l'immeuble sans protection, je note que la couverture est en plaque de fibrociment.



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent acte comporte 19 pages, en ce non compris les éventuelles annexes.

Hervé DEUFF



**Coût : Quatre cent quarante-quatre euros et dix centimes.**

Emoluments	362,41 €
Transport	7,67 €
Total H.T.	370,08 €
T.V.A. 20 %	74,02 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>444,10 €</b>